

PRECISIONS CONCERNANT LE SIGNALEMENT D'UN CONTENU ILLICITE

Ces Précisions concernant le Signalement d'un Contenu Illicite ont pour but de vous fournir une explication des questions figurant au formulaire de Signalement d'un Contenu Illicite (ci-après le « Signalement »). Le formulaire de Signalement est [téléchargeable ici](#).

Les termes en majuscule contenus dans les présentes Précisions auront la même signification que celle figurant aux Conditions d'Utilisation [téléchargeable ici](#).

Question 1

Indiquez l'identité du Demandeur du Signalement. Toute correspondance concernant le Signalement est adressée à cette personne.

Question 2

Indiquez clairement où se situe le Contenu Illicite de manière à permettre à HUZZ de le retrouver. Une URL, une adresse IP, le Nom d'Utilisateur de la personne ayant diffusé le Contenu Illicite, ou l'emplacement de ce Contenu, sont autant d'exemples d'indications possibles.

Question 3

Indiquez de manière précise à quel moment vous avez découvert le Contenu Illicite et si possible, indiquez quand le Contenu a-t-il été publié sur le Service et/ou le Site, ou quand vous a-t-il été envoyé par message privé ou par courrier électronique, ou toute autre manière dont vous avez pris connaissance du contenu.

Question 4

Indiquez le type de Contenu Illicite en question. Une brève explication de certains termes et expressions est fournie ci-après :

Précisions concernant certains termes et expressions

Par "*pornographie infantile*" on entend l'image de tout acte sexuel impliquant, de quelque manière que ce soit, une personne ayant l'apparence d'un(e) mineur(e) de moins de 18 ans.

Par "*discrimination*" on entend toute forme de distinction, toute exclusion, restriction, ou préférence, ayant pour objectif ou conséquence l'atteinte à ou la perte de la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme en terme d'égalité, de libertés fondamentales politiques, économiques, sociales ou culturelles ou des libertés acquises dans le cadre de la vie en société.

Par "*diffamation*" on entend l'atteinte délibérée à l'honneur ou la réputation d'une personne en divulguant certains faits, tel que la diffusion d'images et documents. Par « *injure* » on entend la divulgation d'actes avec l'intention d'altérer la vérité.

Le sens de l'expression « *violation de secrets commerciaux* » est notoire et ne nécessite pas plus de précisions que l'expression elle-même.

Par "*Droits de Propriété Intellectuelle*" on entend tous droits de propriété intellectuelle et droits associés tel que les droit de reproduction, droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets, marques déposées, dessins et modèles, noms commerciaux, bases de données et tous droits voisins ainsi que les droits relatifs au savoir-faire et à la qualité « online » ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

L'expression "*autre contenu illicite*" comprend par exemple, sans que cette liste ne soit limitative, l'exercice illégal de la médecine, la fourniture illégale de médicaments et/ou de traitements, la fourniture de boissons alcoolisées à des mineurs, ou tout autre agissement contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Centres de Signalement

En cas de découverte de Contenu Illicite portant sur de la pornographie infantile, de la discrimination, des spam et/ou tout autre Contenus Illicite, HUZZ vous recommande de le signaler à l'un des centres de signalement désignés à cet effet. Les principaux centres de signalement sont mentionnés ci-après :

<< <http://www.pointdecontact.net> >>

Expressions divers

Si le Demandeur estime que plusieurs expressions constituent des Contenus Illicites, celles-ci devront être signalées au moyen d'un seul formulaire de Signalement dans la mesure où il apparaît qu'il existe entre elles un lien.

Question 5

Décrivez le contenu que vous avez découvert et que vous considérez comme illicite.

Question 6

Dans les cas de pornographie infantile ou de discrimination, il sera facile à HUZZ d'établir le caractère illicite du Contenu. Afin d'éviter toute contestation, HUZZ requiert une brève explication de votre part. Vous pouvez fournir cette explication, en vous référant aux précisions concernant les termes et expressions « *pornographie infantile* » et « *discrimination* » qui vous sont fournies à la question 4.

Question 7

Décrivez le contenu que vous avez découvert et que vous considérez comme illicite.

Question 8

Il ne sera pas toujours évident pour HUZZ de déterminer immédiatement si le contenu concerné présente un caractère illicite. Dans le cas d'une violation de secrets commerciaux par un employé, il serait par exemple, souhaitable que vous joigniez la copie du contrat stipulant une obligation de confidentialité, s'il en existe. Dans le cas d'un acte diffamatoire ou injurieux, il se peut que le contenu en question ait fait, par le passé, l'objet de publications sur Internet, mais que celles-ci ne soient plus en ligne. Nous vous recommandons de faire mention de ces précédentes publications et si possible de nous les communiquer.

Question 9

Indiquez le nom de la société pour laquelle le Contenu Illicite vous semble préjudiciable.

Question 10

Le blocage ou la suppression du contenu en question peut porter atteinte aux droits de la personne l'ayant diffusé, notamment en termes de liberté d'expression. Dès lors, il est important que vous démontriez que le fait de ne pas bloquer ou supprimer le contenu en question, induirait un dommage imminent et difficilement réparable.

Question 11

Une brève explication de certains termes et expressions est fournie ci-après

« *Droits d'auteur* » : est l'ensemble des prérogatives exclusives, dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit originale, dont le droit de la publier et de la reproduire. Si un tiers souhaite utiliser cette œuvre, il doit y être préalablement autorisée par son créateur.

« *Marques Commerciales et Marques déposées* » : une marque commerciale, est un mot, une expression de mots, ou un signe distinctif permettant à une société ou une personne de pouvoir distinguer ses produits et/ou services des autres produits et/ou services. Pour être protégée, une marque doit avoir été déposée auprès des organismes compétents (par exemple l'INPI en France). En principe l'utilisation d'une marque commerciale protégée est interdite sans l'autorisation préalable de son titulaire.

« *Nom commercial, raison sociale, dénomination sociale* » : c'est la dénomination sous laquelle une société exerce ses activités.

« *Brevets* » : c'est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée.

« *Droit sur les Bases de Données* » : c'est un ensemble d'informations et de travaux structurés et organisés de manière à pouvoir être accessibles soit de façon automatique soit suivant une méthode d'accès définie. Les Droits sur les Bases de Données consistent en la faculté pour le créateur de la Base de Données d'autoriser les tiers à interroger cette Base de Données ou à réutiliser tout ou partie de ladite Base de Données.

Question 12

Décrivez le contenu que vous avez découvert et que vous considérez comme illicite.

Question 13

Précisez en quoi pour vous l'information est illicite. Justifiez votre opinion par des preuves, comme par exemple, un certificat de dépôt de marque.

Question 14

La personne ou l'entité titulaire des droits est la personne et/ou la société disposant des droits de propriété intellectuelle et de laquelle une autorisation doit être demandée afin d'obtenir le droit d'utiliser les contenus sujet auxdits droits.

Question 15

Le blocage ou la suppression du contenu en question peut porter atteinte aux droits de la personne l'ayant diffusé, notamment en termes de liberté d'expression. Dès lors, il est important que vous démontriez que le fait de ne pas bloquer ou supprimer le contenu en question, induirait un dommage imminent et difficilement réparable.

Question 16

Il ne sera pas toujours évident pour HUZZ de déterminer immédiatement si le contenu concerné présente un caractère illicite. En tout état de cause, HUZZ n'a pas la possibilité de savoir quels sont les droits dont une personne et/ou une entreprise dispose. Dès lors, il est important que vous joigniez des éléments de preuves dans les cas suivants :

- droits d'auteurs : tout élément permettant d'établir que les travaux objet de l'infraction, ont déjà été par le passé, imaginés, conçus, dessinés, écrit et/ou réalisés ;
- marques : un certificat de dépôt de la marque ;
- noms commerciaux : un extrait du registre du commerce et des sociétés ou tout élément indiquant que le nom en question est déjà utilisé ;
- brevets : un certificat de dépôt ;
- Bases de données : éléments de preuves de l'existence d'une base de données (veuillez consulter les explications fournies à la question 11)

Question 17

Il arrive souvent que la personne signalant le Contenu Illicite soit la personne intéressée ou l'entité titulaire des droits. Il est nécessaire de répondre à cette question afin d'établir si le Demandeur est en droit de soumettre la demande.

Question 17a

Personne ne peut agir pour le compte ou au nom de la personne intéressée sans y avoir été autorisée par cette dernière. Il est dès lors, nécessaire de fournir une copie du mandat ou, lorsqu'il s'agit d'une société, une copie de l'extrait du registre du commerce et des sociétés.

Question 18

Il arrive souvent que la personne ayant diffusé un Contenu Illicite puisse être identifié à partir du nom qu'il utilise habituellement sur le site concerné ou à partir du nom de la personne ayant déposé le nom de domaine du site qui peut être trouvé sur www.checkdomain.com

Question 18a

Indiquez l'identité de la personne ayant diffusé le contenu, dans la mesure où vous disposez de ces informations.

Question 19

Pour des raisons notamment personnelles ou économiques, certaines personnes préfèrent se rapprocher directement de la personne ayant diffusé le contenu en lui demandant de supprimer le Contenu Illicite.

Dans le cadre d'un éventuel blocage ou suppression de Contenu Illicite, il est important que HUZZ sache si une demande a déjà été adressée à la personne ayant diffusé le contenu, ainsi que la réponse de cette dernière.

Question 19a

Merci d'indiquer de quelle manière vous vous êtes rapproché de la personne ayant diffusé le contenu en question.

Question 19b

Merci de nous communiquer des justificatifs de votre demande adressée directement à la personne ayant diffusé le contenu, tel que des copies de courriers électroniques, ou lettre. Merci également de nous transmettre toute réponse reçue de la part de la personne ayant diffusé le contenu suite à votre demande.

Question 19c

Ces documents peuvent comprendre notamment des injonctions, des conclusions de la défense, des assignations ainsi que des jugements.

Question 20

Merci de préciser si vous souhaitez que HUZZ divulgue les nom(s), adresses et lieu de résidence de la personne ayant diffusé le contenu.

Question 21a

Il ne sera pas toujours évident pour HUZZ de déterminer immédiatement si le contenu concerné présente un caractère illicite. Vous devez donc préciser pourquoi vous pensez que le Contenu présente un caractère illicite et joindre si possible, des éléments justifiant votre point de vue. Si vous avez déjà répondu à cette question, merci d'indiquer ici à nouveau votre précédente réponse.

Question 21b

Indiquez le nom de la société ou de la personne pour laquelle le Contenu Illicite vous semble préjudiciable Si vous avez déjà répondu à cette question, merci d'indiquer ici à nouveau votre précédente réponse.

Question 21c

La divulgation des nom(s), adresse et lieu de résidence de la personne ayant diffusé le contenu en question peut porter atteinte à cette personne, notamment en termes de droit au respect de l'intimité et de la vie privée. Dès lors, il est important que vous démontriez que le fait pour vous de ne pas disposer des informations personnelles de cette personne, induirait un dommage imminent et difficilement réparable.

Question 22

Merci d'indiquer en quoi vous avez légitimement intérêt à disposer des nom(s), adresse et lieu de résidence de la personne ayant diffusé le contenu. Cela pourrait être par exemple, le fait que vous soyez en droit de poursuivre judiciairement cette personne.

Question 23

Merci d'expliquer pourquoi il n'existe pas pour vous d'autres moyens moins intrusifs d'obtenir les informations personnelles de la personne en question. Il arrive souvent que la personne ayant diffusé un Contenu Illicite puisse être identifié à partir du nom qu'il utilise habituellement sur le site concerné ou à partir du nom de la personne ayant déposé le nom de domaine du site qui peut être trouvé sur www.checkdomain.com. Le fait pour vous de vous adresser à cette personne par courrier électronique sur une adresse électronique pouvant être trouvée sur Internet constitue par exemple un moyen moins intrusif.